

## PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

*concernant*

*une demande de crédit d'investissement de CHF 6'655'000.- pour la mise en conformité et le renouvellement d'infrastructures eau et gaz sur la période 2022-2026*

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Depuis plusieurs années, la Municipalité soumet chaque année au Conseil communal un préavis portant sur le renouvellement des réseaux eaux, gaz et électricité de la ville (cf., pour le dernier en date, le préavis PR 22.01PR concernant une demande de crédits d'investissement de CHF 4'600'000.- pour le renouvellement des réseaux eau, gaz, électricité de la ville et de CHF 400'000.- pour la réfection des chaussées et canalisations relatives aux secteurs d'intervention du Service des énergies pour l'année 2022, accepté par le Conseil communal le 7 avril 2022).

Ces préavis ne concernent que les réseaux au sens strict, à savoir les conduites enterrées. Les autres infrastructures, en particulier les postes de détente gaz et les ouvrages de production, stockage et pompage d'eau potable, ne font pas l'objet de préavis.

Or, au cours des dernières années, un certain nombre de non-conformités aux normes applicables ont été constatées sur l'infrastructure eau et gaz. Il convient d'y remédier dans les meilleurs délais.

Le présent préavis porte donc sur divers projets, pour l'eau ou pour le gaz, relevant des catégories suivantes :

- Renouvellement d'infrastructure (hors conduites enterrées).
- Mise en conformité d'éléments d'infrastructure.
- Améliorations ponctuelles d'outils de travail.

La définition et la priorisation des projets tient compte de la stratégie de gestion des actifs du SEY qui priorise en premier lieu la sécurité des personnes, et en deuxième lieu la sécurité d'approvisionnement. Le futur des infrastructures eau et gaz de la ville est décrit par deux documents de référence :

- Plan directeur des eaux de la ville d'Yverdon, 2021.
- Planification à 10 ans des travaux sur le réseau gaz, 2021.

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement de CHF 6'655'000.- pour des travaux de mise en conformité, de renouvellement d'infrastructures (hors conduites enterrées).

Ces travaux seront menés au cours des cinq prochaines années. Le présent préavis est complémentaire aux divers préavis annuels portant sur le renouvellement des réseaux (voir plus haut), ainsi qu'au préavis PR21.25PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 290'000.- pour la mise en conformité des ouvrages d'eau potable, accepté par le Conseil communal le 7 octobre 2021.

## 1. Catégories de travaux prévus

### Travaux de renouvellement et de mise en conformité, pour l'eau et pour le gaz

	Eau	Gaz
Renouvellement	-	PDC (postes de détente gaz) Suppression et nouveaux postes. Chauffage du PDC de Pomy
Mise en conformité	Élimination chambre de vannes Tiges de vannes à ajouter Armoires électriques	PDC (postes de détente gaz) Tiges de vannes à ajouter Conduite de gaz sous un bâtiment Conduites HP en terrain instable Purges sur vannes HP Fiabilisation de l'alimentation de Montagny Baisse de pression aéroport
Outils de travail	Système de monitoring fixe des fuites d'eau. Extension d'outils SIT	-

Ces différents travaux sont détaillés ci-dessous :

#### 1.1. Remplacement du chauffage du PDC de Pomy (gaz)

Le poste de détente (PDC) haute pression (HP) de Pomy alimente le réseau gaz du SEY. Propriété de la Ville d'Yverdon-les-Bains, il est opéré par GAZNAT, notre fournisseur amont. En Suisse, le gaz naturel doit être distribué à une température supérieure à 0°C. Le chauffage du gaz au poste de détente est donc une obligation légale.

Le système de chauffage du PDC de Pomy inclut :

- 3 chaudières à gaz datant de 2004, avec une puissance suffisante pour chauffer 10'000 Nm<sup>3</sup>/h de gaz.
- Une unité CCF (couplage chaleur-force) à gaz, qui fait aussi office d'alimentation électrique de secours du poste et date de 2007.

Ces appareils, qui sont utilisés de manière beaucoup plus intensive que s'ils étaient utilisés dans leurs rôles classiques de source de chaleur pour des habitations, arrivent en fin de vie. La fiabilité du CCF est devenue insuffisante pour son rôle d'alimentation de secours. GAZNAT recommande de prévoir le renouvellement du système de chauffage du gaz et d'alimentation électrique de secours à un horizon de 2 ans. Le projet prévoit un remplacement 1 : 1 (en termes de puissance et de fonctionnalité) des appareils existants.

#### 1.2. Postes de détente gaz (PDC)

Il s'agit de mettre en conformité des PDC, d'en renouveler, d'en supprimer et d'en construire.

##### 1.2.1. Mise en conformité de PDC

Les contrôles périodiques des postes de détente gaz ont révélé de nombreuses non-conformités aux directives techniques de la branche (SSIGE – Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux), qui ont force obligatoire.

Il convient de remédier rapidement à ces non-conformités d qui pourraient engager, d'une part, la responsabilité civile de la Ville et, d'autre part, la responsabilité pénale du responsable technique du réseau gaz.

Parmi les non-conformités constatées, on peut citer :

- Ouvertures d'aération non conformes, ou inexistantes, ce qui peut conduire à la formation d'une atmosphère explosible dans la cabine.
- Absence de la soupape de sécurité réglementaire, ce qui peut conduire à des surpressions dangereuses en aval, en particuliers dans le cas de PDC alimentant un seul client.
- Absence de protection contre le trafic (pour des PDC en bordure de route ou de parkings).
- Absence de protections contre la foudre (éclateurs).
- Absence de mise à terre électrique et des liaisons équipotentielles, ce qui constitue un risque pour le personnel travaillant sur la station

Un recensement complet des non-conformités a été réalisé et a servi de base pour évaluer les coûts et prioriser les travaux.



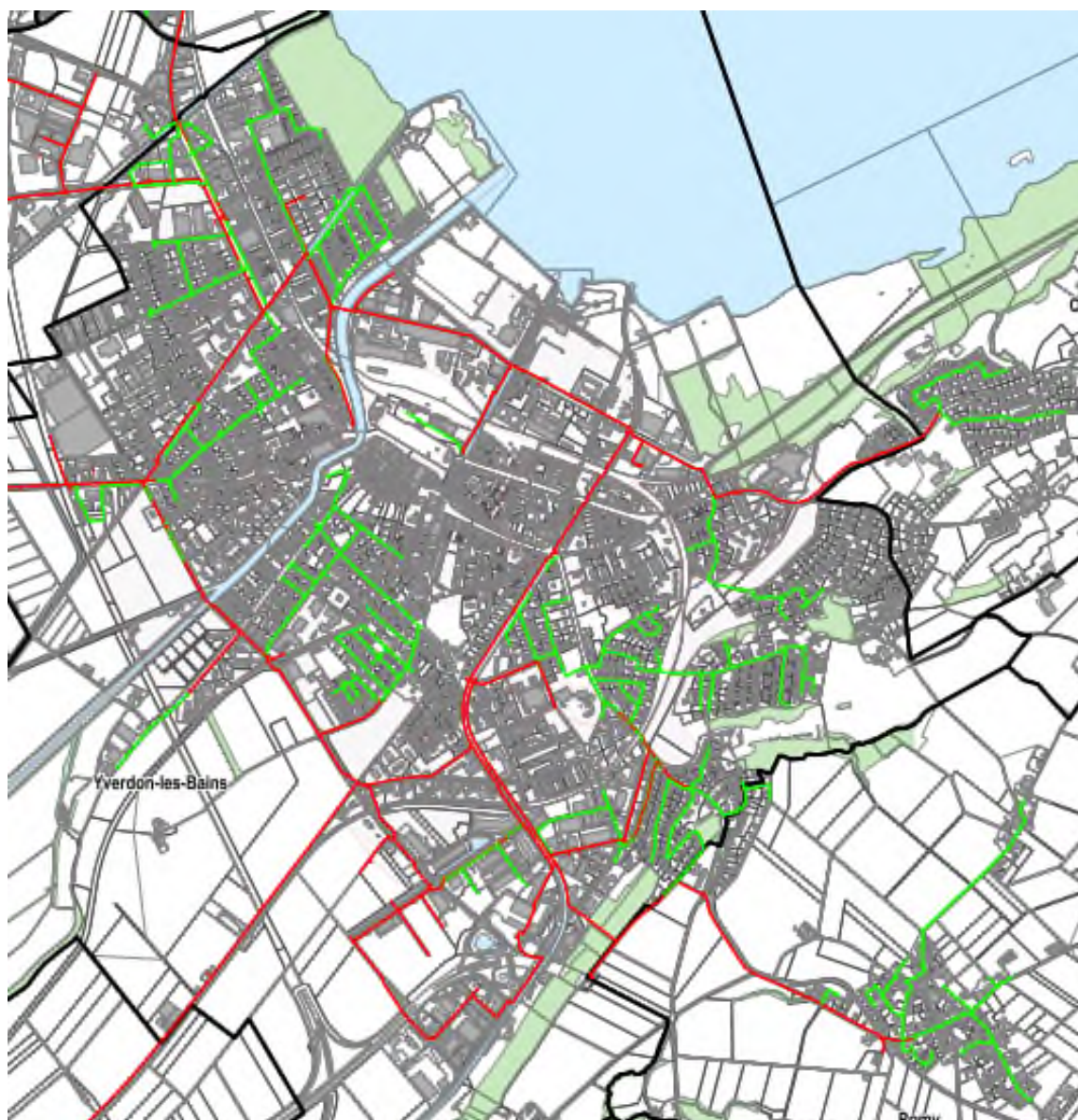
Extrait du plan de recensement des non-conformités des PDC

### 1.2.2. Réfection de PDC

Les PDC – postes de détente et de comptage – sont l'équivalent gaz des stations électriques. Leur durée d'amortissement est de 20 ans et elles doivent typiquement faire l'objet d'une réfection totale (avec remplacement du bâtiment) ou partielle (remplacement uniquement de tout ou partie de l'appareillage) après 25 à 30 ans. Or, aucun investissement n'a été réalisé pour la réfection des PDC sur le réseau du SEY. Le montant du crédit demandé permettra de réaliser 16 réfections prioritaires dans les 5 prochaines années.

### 1.2.3. Suppression et construction de PDC

En juin 2021, le SEY a établi un plan décennal des travaux sur le réseau gaz. Ce plan prévoit une réduction importante de l'extension des réseaux de gaz, essentiellement en conséquence du développement des réseaux CAD sur les territoires d'Yverdon-les-Bains et de Grandson. La longueur totale des réseaux basse pression de gaz de SEY sera réduite de 51% en 10 ans. Cette adaptation massive du réseaux gaz implique aussi des travaux au niveau des PDC.



Le réseau gaz dans 10 ans (HP en rouge, BP en vert)

14 PDC seront mis hors service ces 10 prochaines années, car ils ne seront plus nécessaires. D'autre part, le fait que des parties du réseau BP sont désaffectées rendra le réseau BP plus fractionné et impliquera la construction de quatre nouveaux postes de détente<sup>1</sup> pour alimenter les secteurs de réseau résiduels. Le crédit sollicité dans le cadre du présent préavis permettra de réaliser la moitié de ces travaux, à coordonner avec les travaux d'Y-CAD SA pour assurer la continuité de l'alimentation des clients concernés.

### 1.3. Chambres et tiges de vannes

#### 1.3.1. Élimination chambre de vannes simples et remplacement de vannes avec maintenance (eau)

Par le passé, en Suisse romande, il était fréquent d'installer sur les réseaux d'eau potable, en lieu et place des vannes enterrées, des vannes dans des chambres enterrées. Ces vannes étant accessibles, on a souvent installé dans ces chambres des vannes qui requièrent une maintenance périodique. Or celles-ci présentent, sur la durée, les inconvénients suivants:

<sup>1</sup> 3 sur le territoire d'Yverdon-les-Bains, 1 à Grandson.



- Lors des fuites d'eau elles sont souvent inondées, ce qui rend la manœuvre des vannes à l'intérieur soit dangereuse, soit impossible.
- La corrosion cause un vieillissement prématuré des vannes et des conduites dans ces chambres.
- Dans ces chambres, le risque d'anoxie (manque d'oxygène) est toujours présent, ce qui provoque des difficultés d'exploitation : il faut toujours être à deux pour y pénétrer, la teneur en oxygène doit être mesurée, etc. Cela retarde les interventions lors de fuites d'eau.
- Dans le sous-sol souvent meuble d'Yverdon-les-Bains, des chambres en béton situées immédiatement sous la chaussée créent des points durs pour le revêtement routier : des déformations dues à ces chambres sont visibles et bien perceptibles pour les automobilistes à de nombreux carrefours.



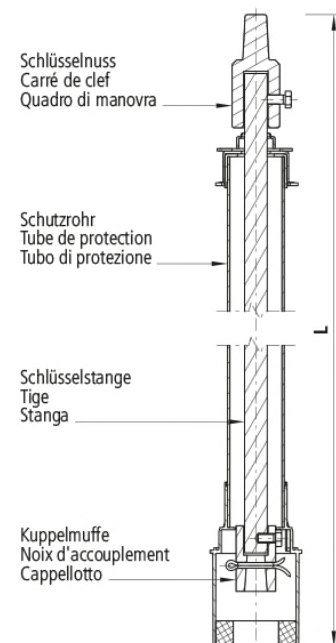
**Une chambre partiellement inondée**

Le plan directeur des eaux de la ville (2021, en cours d'élaboration) prévoit la suppression de ces chambres. Il est ainsi prévu de supprimer 50 des 96 chambres recensées ces 5 prochaines années.

### 1.3.2. Tiges de vannes eau

Généralement, en Suisse, les vannes enterrées sont équipées d'une tige, protégée par une garniture, arrivant à proximité de la surface, qui permet de les manoeuvrer. Historiquement, à Yverdon-les-Bains, on a préféré renoncer à ces tiges, et, en lieu et place de la garniture, créer une cheminée avec des éléments en béton. La vanne est ainsi accessible depuis la surface, au moyen d'une clé très longue. Ce système spécifique à Yverdon est la cause de divers problèmes pour l'exploitation :

- Les clés à vanne standard sur le marché étant trop courtes, il faut employer des clés « maison » coûteuses, et qui sont trop longues pour être transportées en voiture.
- Lors de fuites d'eau, la cheminée se remplit d'eau et il devient difficile ou impossible de manoeuvrer la vanne, ce qui peut prolonger notablement la réparation de fuites d'eau.



Coupe d'une tige avec garniture typique

Une société spécialisée a accepté de développer pour le SEY un système de tiges à ajouter dans les cheminées existantes, sans travaux de génie civil. Le déploiement de ces tiges prendra plusieurs années et se déroulera en deux étapes :

- Environ 1/3 des vannes à équiper, soit environ 2'000 vannes, seront équipées en tiges sur une première période de 5 ans, les premiers mois servant de phase pilote (environ 50 tiges).
- Les 2/3 restants seront équipés pendant une deuxième période de 5 ans, qui ne fait pas l'objet du présent préavis.

### 1.3.3. Tiges de vannes gaz

De manière analogue à ce qui est proposé pour l'eau, il s'agit d'ajouter des tiges aux vannes gaz enterrées qui n'en sont pas encore pourvues.

### 1.4. Mise en conformité des armoires électriques d'ouvrages eau

Les armoires électriques des stations de captage et de pompage d'eau sont en partie anciennes et n'ont jamais fait l'objet d'une mise aux normes actuelles. Le danger de mort est manifeste, avec la présence par exemple de barres de cuivre sous tension apparentes non protégées. Un prestataire externe qui devait intervenir sur ces armoires a ainsi refusé de le faire, et avait proposé de les remplacer par des armoires conformes avant son intervention. La mise en conformité aux normes actuelles est nécessaire, faute de quoi la responsabilité civile et pénale de la Ville pourrait être engagée.

### 1.5. Plan de mise en sécurité gaz, phase 2

Le 25 octobre 2011, une explosion due au gaz survenue dans le bâtiment situé à la rue de Neuchâtel 39 a causé le décès de deux personnes. L'une des causes de l'accident était un suivi insuffisant des branchements non consommateurs, et l'absence d'un système de contrôle périodique des branchements gaz.

Dans le cadre du Plan de mise en sécurité gaz (cf. préavis PR13.35PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 254'000.- pour les travaux de modernisation des stations de détente gaz, accepté par le Conseil communal le 7 novembre 2013), les mesures suivantes ont été prises :

- Les bases de données ont été mises à niveau.
- Un système de contrôle périodique des branchements gaz a été mis en place.
- L'ensemble des processus de travail liés au gaz ont été revus et mis à niveau.
- Un plan de formation a été établi, En particulier, tous les monteurs suivent le cours Interventions d'urgence gaz, organisé par la branche, qui a lieu au centre de formation des sapeurs-pompiers à Lausanne (RAMA).

Les contrôles ont révélé des dangers potentiels auxquels il s'agit maintenant de remédier dans une phase II de ce plan de mise en sécurité gaz.

Il s'agit principalement :

- des branchements non terminés, et donc non répertoriés dans la base de donnée des branchements.
- des branchements sans vanne de branchement.
- des branchements gaz haute pression dont la vanne est fermée depuis leur construction.
- de branchements longs sous des dalles.
- des vannes d'introduction non conformes (vannes à boisseau).

Le crédit sollicité dans le cadre du présent préavis permettra d'éliminer ces dangers potentiels nouvellement identifiés.

### 1.6. Chamblon – déplacement de la conduite gaz qui passe sous l'hôpital

Il est interdit de construire un bâtiment au-dessus d'un gazoduc<sup>2</sup>. Et pourtant, une partie de l'hôpital de Chamblon se trouve au-dessus d'une conduite de gaz haute pression. Il est donc nécessaire de prévoir une conduite contournant l'hôpital pour continuer à alimenter Chamblon.



Extrait de plan montrant la conduite à éliminer et le tracé prévu pour contourner l'hôpital

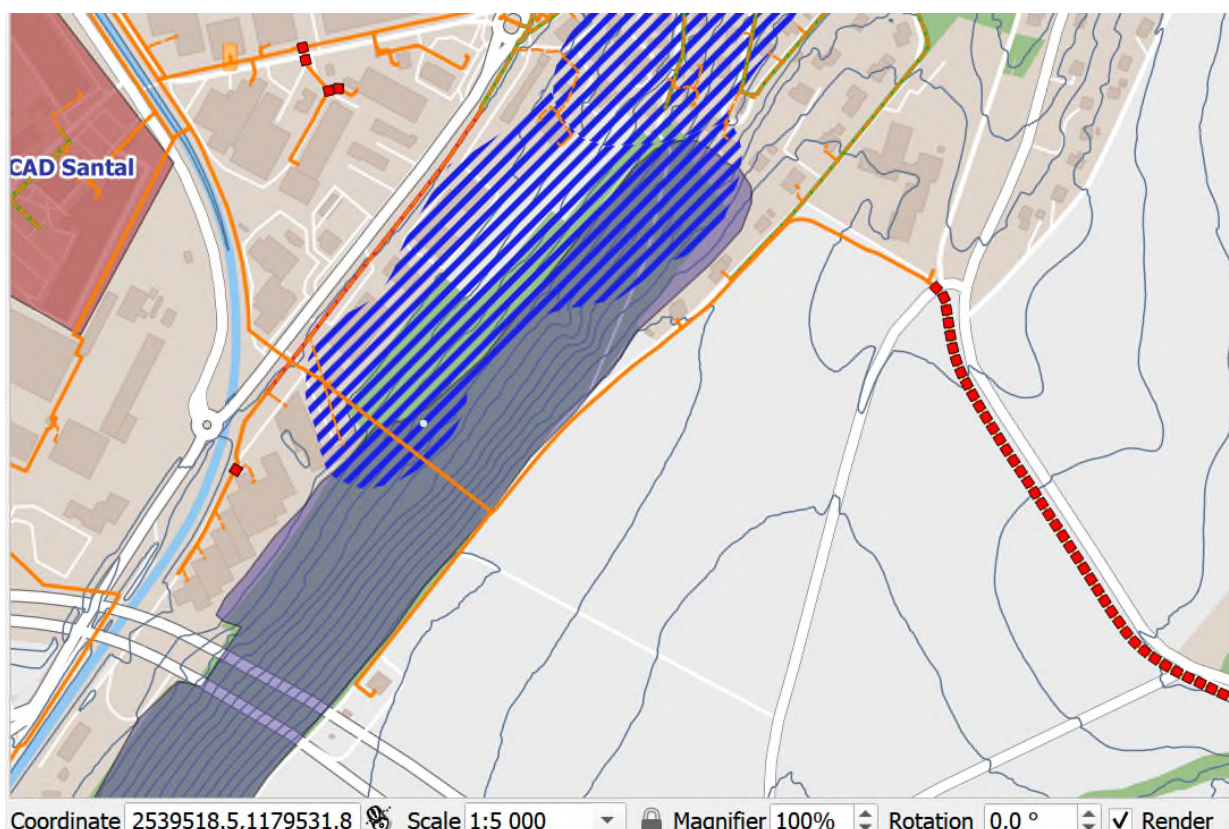
<sup>2</sup> Directives SSIGE G2, point 6.5.3 : Il est interdit d'ériger au-dessus d'une conduite de gaz un bâtiment étranger à l'exploitation.

## 1.7. Mesure de protection du risque en cas de glissement de terrain (gaz)

Il existe deux segments de conduite haute pression soumises à un risque de glissement de terrain. Ces risques n'étaient pas connus lors de la construction de ces conduites. En effet, la carte des dangers des glissements de terrain dans le canton de Vaud a été établie en 2015, alors que les conduites en question datent de 1979.

### ➤ Conduite Pomy-Yverdon :

L'essentiel du réseau gaz d'Yverdon-les-Bains et des 12 autres communes desservies est alimenté via une conduite haute pression I (5 bar), qui traverse des zones définies comme étant à risque géologique moyen par le Canton. Un glissement de terrain, suite par exemple à des fortes pluies, entraînerait probablement un arrachage de la conduite, avec une interruption de l'alimentation en gaz de toute la région. Une proposition de réaliser une deuxième alimentation depuis Orbe, pour un coût de plusieurs millions, ayant été abandonnée, il est proposé de procéder à la traversée des zones géologiquement instables avec un forage dirigé passant sous les couches affectées par le cisaillement et par un éventuel glissement de terrain. La longueur de la conduite concernée est d'environ 165 m.



Extrait de plan montrant les zones concernées par les risques de glissement de terrain entre Pomy et Yverdon-les-Bains

### ➤ Branchement HP II, opéré par GAZNAT :

La conduite de branchement HP II (70 bar), qui alimente le poste de détente haute pression à Pomy, est opérée par le fournisseur de gaz GAZNAT, mais appartient à la Ville d'Yverdon-les-Bains.

La longueur de la conduite concernée est d'environ 80 m. L'opérateur GAZNAT a fait établir une étude recommandant l'installation de drainages et de travaux de stabilisation du pied de pente.



### 1.8. Purges sur vannes gaz HP

Les réseaux gaz haute pression I (5 bar) sont équipés de vannes permettant d'isoler un tronçon ou d'abaisser la pression sur une partie du réseau pour réaliser des travaux. Pour pouvoir faire cela, les vannes doivent être équipées de purges avant et après la vanne. Or, historiquement, à Yverdon-les-Bains, les vannes gaz haute pression ont été posées sans purge. Le résultat est que chaque chantier sur la haute pression est précédé par un petit chantier préliminaire pour la pose de purges. Ces opérations requièrent des mesures de sécurité particulières et retardent chaque chantier. Il est dès lors prévu de poser l'ensemble des purges nécessaires sans attendre, afin de pouvoir, au besoin, exécuter des travaux en urgence sans retards et d'économiser les coûts accumulés au fil des ans par ces chantiers ponctuels de préparation.

### 1.9. Fiabilisation de l'alimentation de Montagny

L'alimentation d'un réseau gaz est normalement bouclée et redondante. C'est à dire que même si une conduite devait être momentanément mise en hors service pour travaux ou si un PDC devait tomber en panne, la Ville peut continuer à fournir le gaz à l'essentiel des clients dudit réseau.

Ce n'est toutefois pas le cas du réseau de Montagny, qui est alimenté en un seul point par un seul PDC ; une analyse des plans permet de deviner qu'un deuxième PDC avait été prévu lors de la construction de ce réseau, mais il n'a jamais été installé. Il est prévu de procéder à la construction de ce deuxième PDC afin de supprimer le risque actuellement significatif d'une interruption imprévue de l'alimentation en gaz du village de Montagny.

### 1.10. Baisse de pression de la conduite à l'aérodrome



A l'aérodrome, il existe actuellement deux postes de détente, dont l'un est situé au bord d'un parking, des travaux seraient nécessaires pour le protéger du trafic et le mettre en conformité. En lieu et place de tels travaux, il est prévu de réduire la pression de la conduite qui l'alimente et de l'éliminer.

### 1.11. Extension d'outils SIT

Les contrôles périodiques des éléments de réseaux (vannes, purges, conduites sous les ponts, etc.) gaz, et eau, est l'une des tâches fondamentales des équipes de terrain. Jusqu'en 2018, l'enregistrement des contrôles se faisait sur papier. Depuis lors, une solution basée sur les outils informatiques du système d'information du territoire (SIT) a été mise en place et permet d'enregistrer certains de ces contrôles directement dans les bases de données géographiques de la ville, au moyen de tablettes. Ceci simplifie et fiabilise le travail, sa documentation et le suivi des travaux subséquents aux contrôles. Ce système sera étendu pour l'ensemble des contrôles et travaux périodiques sur les éléments des réseaux eau. Un prestataire externe développera et mettra en place les éléments nécessaires, en utilisant des logiciels libres.

### 1.12. Système de monitoring fixe des fuites d'eau

Les fuites d'eau causent régulièrement des dégâts importants dans notre ville. Celle est dû en partie à la nature du sol. En effet, Yverdon-les-Bains est la seule ville de Suisse construite pour l'essentiel sur un sol composé d'alluvions et de tourbe. Il s'agit d'un ancien paysage marécageux, drainé au cours des deux derniers siècles. La nappe phréatique est proche de la surface. Toute fuite d'eau des réseaux de la Ville provoque une élévation locale du niveau de la nappe, ce qui cause des inondations d'immeubles, des ruptures de la chaussée, mais aussi la formation de cavités sous la chaussée qui peuvent devenir dangereuses ou provoquer des dégâts importants aux immeubles. Détecter une fuite avant qu'elle n'ait provoqué des dégâts est donc important. Depuis 2018, le SEY loue, à un prestataire spécialisé, deux modèles différents de capteurs permettant de détecter les fuites. L'un des deux modèles envoie et analyse les données une fois par jour, ce qui a effectivement permis de détecter et réparer des fuites avant qu'elles ne provoquent des dégâts trop considérables. Le SEY prévoit d'acheter lui-même de tels capteurs, qui permettent la transmission et l'analyse des données en temps réel. Il est difficile de chiffrer la réduction des coûts induits par la diminution des dégâts, mais il est évident que ce système permettra aussi un gain significatif en qualité de vie des Yverdonnois et Yverdonnoises, qui sont parfois exaspéré·es par les dégâts causés par les fuites d'eau dans la ville.

## 2. Financement

S'agissant d'un crédit qui sera utilisé sous la forme d'une enveloppe consacrée à des travaux n'ayant pas encore fait l'objet d'études détaillées, une évaluation des coûts par chantier est définie afin d'établir les appels d'offres dans le respect de l'enveloppe financière accordée.

Les coûts de ces divers travaux sont estimés dans le tableau ci-dessous :

Projets / Travaux	Eau	Gaz	Montant kCHF	% du total
<b>RENOUVELLEMENT</b>				
Chauffage et CCF du PDC de Pomy		X	180	2.7%
PDC : réfections		X	480	7.2%
PDC : suppression		X	50	0.8%
<b>Total renouvellement</b>			<b>710</b>	<b>10.7%</b>
<b>MISE EN CONFORMITÉ</b>				
Élimination des chambres de vannes	X		950	14.3%
Tiges de vannes à ajouter	X	X	1071	16.1%
Mise en conformité des armoires électriques	X		392	5.9%
PDC : mise en conformité		X	456	6.9%
PDC : nouveaux PDC		X	60	0.9%
Plan de mise en sécurité gaz phase 2		X	393	5.9%
Chamblon-Château déplacement conduite et PDC		X	209	3.1%
Mesures de protection du risque en cas de glissement de terrain		X	565	8.5%
Ajout de purges sur les vannes HP		X	85	1.3%
Modification de l'alimentation de Montagny		X	50	0.8%
Suppression d'un PDC et baisse de pression à l'aérodrome		X	35	0.5%
<b>Total mise en conformité</b>			<b>4266</b>	<b>64.1%</b>
<b>OUTILS DE TRAVAIL</b>				
Extension des outils SIT	X		100	1.5%
Mise en place d'un système fixe de monitoring des fuites	X		595	8.9%
<b>Total outils de travail</b>			<b>695</b>	<b>10.4%</b>
<b>GESTION DES PROJETS</b>				
Ingénieurs chefs de projets	X	X	700	10.5%
Gestion Controlling & Reporting (5%)	X	X	284	4.3%
<b>Total gestion de projet</b>			<b>984</b>	<b>14.8%</b>
<b>Crédit global</b>			<b>6655</b>	<b>100%</b>

Ce montant est réparti sur plusieurs lignes du plan des investissements 2021-2030 comme suit :

Ligne	Dénomination	Montant kCHF
8029	Ouvrages techniques SG - consolidation Station secours Belleri	723
8030	Bouclages réseaux gaz suite PDDG et mesures correctives	791
8068	Mise en conformité réseaux gaz	1264
8076	Mise en œuvre PDDE 2ème étape	3017
8077	Renouvellement des postes de détente gaz	860
	<b>TOTAL</b>	<b>6655</b>

Les charges annuelles d'investissement se montent à CHF 438'033.- et comprennent les amortissements par CHF 376'068.-, les frais d'entretien (qui ne concernent que les nouveaux investissements) par CHF 15'380.- et les frais d'intérêt variable sur le capital investi de CHF 46'585.- Les amortissements sont calculés selon le type d'investissement et varient entre 1 et 30 ans.

### 3. Calendrier de déploiement des travaux

Ce préavis représente un ensemble de projets pour les 5 prochaines années. Le calendrier général du déploiement de ces projets est le suivant :

	Eau	Gaz	2022	2023	2024	2025	2026	Remarques
Chauffage PDC Pomy		X						
PDC - renouvellements		X						
PDC - Suppressions		X						Coordination avec travaux Y-CAD
PDC - Nouveaux postes		X						Coordination avec travaux Y-CAD
PDC - Mise en conformité		X						
Élimination de chambres de vannes	X							Coordination avec les autres fluides
Tiges de vannes	X	X						
Armoires électriques	X							
Conduite gaz sous hôpital		X						
Conduites HP en terrain instable		X						
Purges sur vannes HP		X						
Alimentation Montagny		X						
Baisse de pression Aérodrome		X						
Monitoring des fuites d'eau	X							
Extension des outils SIT	X							

### 4. Synthèse

Depuis 2011, la Ville est engagée dans une démarche visant à l'exemplarité en termes de sécurité de ses clients, de sécurité au travail de ses employés, et de sécurité d'approvisionnement, surtout en ce qui concerne le gaz. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre la décision d'investir près de CHF 6.7 millions dans les 5 prochaines années.

Les infrastructures eau et gaz sont constituées d'une part des conduites enterrées, et d'autre part d'éléments de superstructures (postes de détentés gaz, stations de pompage d'eau, etc.) et d'éléments annexes aux réseaux de conduites de transport et distribution.

Pour ce qui est du renouvellement des conduites des réseaux eau et gaz, un programme de renouvellement annuel est déjà en place.

Ce nouveau crédit aura pour but de renouveler les ouvrages gaz, car certains ouvrages sont anciens et les normes ont évolué. Il s'agit donc aussi de les mettre en conformité par rapport aux normes actuelles et par rapport aux plans directeurs et plans de travaux à long terme. Il s'agit, par exemple, de mise en conformité d'armoires électriques de stations de pompage et de

postes de détente gaz, d'adaptations de vannes des réseaux eau et gaz, et du développement d'une deuxième phase du plan de mise en sécurité gaz de la ville.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre le programme de mise en conformité et de renouvellement d'infrastructures eau et gaz prévu sur la période 2022-2026.

Article 2 : Un crédit de CHF 6'655'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 80.408000.22 « Mise en conformité de l'infrastructure eau et gaz » et amortie entre 1 et 30 ans selon les actions.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



P. Dessemontet



La Secrétaire adjointe :



A. Rizzoli

Délégué de la Municipalité : Monsieur Benoist Guillard, municipal en charge des énergies.